

COMMUNE DE CINQUEUX

*Compte rendu de la séance
du Conseil Municipal
du 19 Mai 2008*

L'an deux mil huit le dix neuf Mai à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Bernard FRICKER, Maire.

Etaient présents MM. MM. Bernard FRICKER, Raymond LELEU, Marcel NOWINSKI, Didier BACOT, Mme Martine BONTEMPS, MM. Thierry FAGARD, Thierry DENEUVE, Yves LE GRANVALET, Bernard VANDENBERGHE, Mmes Roselyne GOENSE, Martine AUGUSTE, MM. Jérôme GAUCHET, Jacky DELFOSSE, Bernard LESSERTISSEUR, Daniel PATROLIN, Gérald TACHENON, Mme Maryvonne LAVAIRE, M. René LAVAIRE.

Absente excusée avec pouvoir : Mme DELHAYE Thérèse (pouvoir à M. Bernard FRICKER).

Secrétaire de séance : M. Yves LE GRANVALET.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 Avril 2008.

Le compte rendu du quinze avril deux mil huit, est approuvé et signé par l'ensemble des membres présents.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

4. Autorisation au Maire de signer le nouveau Permis de construire pour "Le Clos Moreau".
5. Choix du Prestataire pour le mobilier de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal accepte l'ajout de ces deux points.

1. Modification du budget primitif 2008 - Commune.

Monsieur le Maire demande à Madame Martine BONTEMPS, Adjointe déléguée au Finances, d'exposer la situation budgétaire de l'exercice 2008 après modification de l'affectation du résultat. Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance des différentes modifications du budget primitif 2008, les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent et votent la décision modificative suivante :

1068 Montant 303.107,93 euros

- Section de Fonctionnement :

Autofinancement 023 Montant 185.084,55€.

- Section d'Investissement :

Autofinancement 021 Montant 185.084,55€.

Une précision pour le vote des opérations en section d'investissement. Celui-ci se fait désormais sans vote formel.

Les différentes opérations d'investissement modifiées sont les suivantes :

2184 Opération 10001 : + 1.745,00€
2313 Opération 10003 : + 16.060,00€
2313 Opération 10004 : + 232.988,55€

2. Modification du budget primitif – Assainissement

Monsieur le Maire demande à Madame Martine BONTEMPS, Adjointe déléguée au Finances, d'exposer la situation budgétaire de l'exercice 2008 après modification de l'affectation du résultat.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance des différentes modifications du budget primitif 2008, les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent et votent la décision modificative suivante :

- Report Section de Fonctionnement : 142.927,80€
- Report Section d'Investissement : 16.196,21€

Affectation du résultat 16.196,21€

Autofinancement inchangé

Section Fonctionnement :

604 : + 10.000,00€

615 : + 20.000,00€

022 : 66.496,93€ et non 13.954,47€

Section d'Investissement :

Opération rue de Liancourt

213 Opération 10002 – 77 447.91€

3. Placement financier Assainissement – Renouvellement

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux les modalités d'un placement financier, car les travaux d'assainissement de la rue de Liancourt ne pourront pas démarrer cette année.

Le placement rapporte 3.835€ soit 3,83% net.

Sur proposition de Monsieur le maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuvent et votent un placement financier auprès du Trésor Public, à hauteur de 100.000,00 euros pour une durée d'un an et charge Monsieur le Maire, ou son représentant, d'effectuer les démarches auprès de la Trésorerie de Liancourt.

4. Autorisation au Maire de signer le nouveau Permis de Construire pour "Le Clos Moreau".

Les chiffres des quatre projets demandés n'ayant pas été fournis, le conseil municipal souhaite ne pas se prononcer et demande le report à une prochaine séance du conseil municipal.

5. Choix du Prestataire pour le mobilier de la bibliothèque.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Didier BACOT de présenter les devis de consultation pour l'achat du mobilier de la bibliothèque.

Camif : 8.137,05€

Bureau 60 : 4.843,92€ + 295,00€

Doualan : 5.957,90€ + 242,07€

La société Doualan propose un matériel plus conforme par rapport aux pieds des étagères et l'ensemble sera installé pour l'intégralité du projet 2008.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent la consultation et retiennent pour prestataire concernant la fourniture et la pose du mobilier de la bibliothèque, la société Doualan de Pontpoint.

Questions diverses.

◆ Monsieur le Maire fait part de l'invitation de l'Ecole de Musique pour les auditions de fin d'année, le Samedi 31 mai.

◆ Monsieur le Maire fait part de la prise en charge par la SMACL de l'assurance du Maire et des Adjoints.

◆ Monsieur le Maire fait circuler le calendrier des formations proposées par l'Union des Maires de l'Oise et propose à chacun de s'inscrire à la session qu'il désire.

◆ Monsieur le Maire fait part du renouvellement obligatoire des membres de la commission communale des impôts directs et rappelle que la durée de mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Une liste de 12 titulaires et de 12 suppléants sera adressée à la Direction des Services Fiscaux de l'Oise qui en choisira 6 pour chaque liste dressée.

◆ Monsieur Marcel NOWINSKI fait part des constats lors de l'orage du 16 mai dernier.

- Problème d'inondation au bas de la rue du Marais : Faire une étude d'analyse de l'évacuation.

- Problème d'inondation rue Jean Beau : Vérifier les avaloirs.

◆ Feux tricolores devant le Groupe Scolaire.

Il est demandé la mise en clignotant lors des vacances scolaires. Les feux étant fait pour ralentir les voitures à l'entrée et à la sortie de classes. Le conseil municipal considère que ces feux étant des éléments de régulation, il était inopportun de les mettre en clignotant.

◆ La rue du Moulin de Roc : Les gravillons ont rendu la route dangereuse.

Information de deux réunions : le 22 mai à Monceaux pour les emprunts et le 28 mai à la Manekine pour une présentation des élus et des compétences.

◆ Monsieur Thierry FAGARD s'étonne que certains poids lourds empruntent le "Chemin de la Prairie" limité à 5 tonnes et considère que la loi est la même pour tous.

- Décharge de branches et déchets verts (ordures et désagréments) Chemin de la prairie, vidés dans la zone marécageuse.

Affaire résolue par Monsieur LELEU.

◆ Monsieur Bernard VAN DENBERGHE signale l'erreur de date sur le journal de la CCPOH "Notre Pays"

◆ Monsieur Bernard FRICKER propose une réunion de présentation avec les différentes associations communales et charge Madame Maryvonne LAVAIRE de sa réalisation.

L'ordre de jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures et vingt minutes.

Le Maire.